

**Commune de TAILLEBOURG 17350**  
**Compte-Rendu du Conseil Municipal du Vendredi 19 Avril 2019 à 20h30**  
sur convocation du 16 Avril 2019

**Présents :**

Mesdames : Sylvie ALBERT, Gillian BROOME, Babette RICHAUD,

Messieurs : Guillaume COVELA-RODRIGUEZ, Mickaël BENARD, Thomas TAVERNIER, Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Gérard GALLAIS

**Absents excusés :** Marie-Claude CUBILLO a donné pouvoir à Philippe GANTHY, Daniel ARROYO-BISHOP a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Ludovic ERABLE, M. Jean-François DECQ, Fabrice GUILLOT.

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

**Ordre du Jour :**

- 1) **Délibération : Don Exceptionnel à la Fondation du Patrimoine pour la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris**

**Compte-tenu des affaires en cours et des contraintes administratives, monsieur le Maire demande une modification de l'Ordre du Jour :**

Vote : Tous pour

**Nouvel Ordre du Jour :**

- 1) **Délibération : Don Exceptionnel à la Fondation du Patrimoine pour la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris**
- 2) **Délibération : Protection Fonctionnelle au Maire dans l'affaire « Accident mortel sur le PN 235, rue Alienor d'Aquitaine, le 25 Octobre 2018**
- 3) **Délibération : Règlementation relative à l'implantation des compteurs électriques communicants de type « linky »**
- 4) **Délibération : Aucune dérogation pour les demandes de scolarisation hors de la commune de résidence hormis les possibilités définies par la loi**
- 5) **Questions diverses**

**Compte-Rendu :**

- 1) **Délibération : Don Exceptionnel à la Fondation du Patrimoine pour la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris**

Au regard des aides financières apportées pour la rénovation du Pont dormant et en général pour le Patrimoine Taillebourgeois, monsieur le Maire souhaiterait que la municipalité de Taillebourg participe à la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame.

Il fait lecture d'un message (modifié en conseil après remarques des élus) qu'il souhaite adresser à la Fondation du patrimoine et qui sera joint à un don financier.

Cette cathédrale est certes la volonté et l'image des puissants, mais est aussi l'œuvre des compagnons, des artisans, des tacherons et des sans-noms.

Au-delà des archives, personne ne se souviendra que le village de Taillebourg aura apporté son soutien à cette tâche immense. Nous serons des « anonymes » parmi les généreux donateurs.

Cette Cathédrale sera notre projet commun, celui du peuple Français.

Nous souhaitons que notre participation soit interprétée dans le contexte d'un peuple en communion et non dans l'unique approche d'une appartenance religieuse.

Nous souhaitons que l'immense chantier à venir soit accessible au peuple Français et que le chantier lui-même devienne une destination de découverte et de contemplation des métiers du Patrimoine.

Nous souhaitons enfin que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette tragédie, quand on connaît les contraintes de sécurité et les coûts imposés aux petites communes, par l'Etat, dans l'organisation de leurs fêtes de village, rencontres sportives, travaux d'intérêts généraux et moindres interventions sur le domaine public. »

Après lecture Monsieur Le Maire propose un don exceptionnel de 1 € par habitant soit 739 € à l'attention de la Fondation du Patrimoine pour la reconstruction de la Cathédrale Notre-Dame de Paris.

Vote : 1 contre  
10 pour

**2) Délibération : Protection Fonctionnelle au Maire dans l'affaire « Accident mortel sur le PN 235, rue Alienor d'Aquitaine, le 25 Octobre 2018**

Vote : Tous pour

**3) Délibération : Règlementation relative à l'implantation des compteurs électriques communicants de type « linky »**

Vote : 1 contre  
4 abstentions  
6 pour

**4) Délibération : Aucune dérogation pour les demandes de scolarisation hors de la commune de résidence hormis les possibilités définies par la loi**

- Considérant la fragilité du maintien des classes scolaires
- Considérant le projet de construction d'une nouvelle école

Vote : Tous pour

**5) Questions diverses**

Madame Sylvie ALBERT annonce que dans le cadre des journées du patrimoine, un petit groupe de personnes souhaitent présenter des danses médiévales. Elle sollicite des hommes pour les accompagner dans cette démarche.

Monsieur GANTHY annonce que le Service Public d'Assainissement Non Collectif a diligenté un bureau d'étude (NCA Environnement) afin d'effectuer une campagne de contrôle sur notre commune. Afin d'en expliquer les enjeux, une réunion publique d'information est programmée à la salle des fêtes de Taillebourg le mardi 30 avril 2019 à 18h30. Monsieur le maire demande aux élus d'effectuer une distribution d'affichettes dans les boîtes à lettre des personnes concernées.

Concernant la cérémonie du 8 mai, monsieur GANTHY demande, si les horaires habituels à savoir 9h30, sont maintenus. Monsieur Le Maire informe que l'association « La Lyre Taillebourgeoise » a cessé son activité, et qu'une nouvelle proposition d'accompagnement musicale est à l'étude.

Fin de séance : 21h50